

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 08 avril 2019 à 20 heures 30 conformément aux convocations du 1^{er} avril 2019.

Est inscrit à l'ordre du jour : procès-verbal du 14 novembre 2018 ; compte administratif 2018 ; compte de gestion 2018 ; budget primitif 2019 ; questions diverses.

Séance du 08 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric THOMAS, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 1^{er} avril 2019.

Présents : Mesdames Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Ornella MIMY, Valérie VESCHAMBRE, Monsieur André FEUNTEUN, Mesdames Odile LAUBY, Paulette VERT, Eliane BONNEVIAL ;

Secrétaire de séance : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2019/001 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur André FEUNTEUN est élu président pour l'examen du compte administratif 2018.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Il fait apparaître un résultat global excédentaire au 31/12/2018 de 1 294,97 euros en section de fonctionnement.

Délibération : affichée le 09/04/2019

transmise au Préfet leXX/04/2019

2019/002 – COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion établi par le percepteur présentant le même résultat final que le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération : affichée le 09/04/2019

transmise au Préfet leXX/04/2019

2019/003 – BUDGET PRIMITIF 2019

Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2019.

Après examen détaillé, le budget du CCAS est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 494,97 euros en section de fonctionnement.

Délibération : affichée le 09/04/2019

transmise au Préfet leXX/04/2019

Adoption des délibérations n°2019-001 à 2019-003

Fin de la séance à 21 heures 30.

Le Président,

Eric THOMAS.

